



# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20/06/2024

**Membres présents :** Mesdames Lise ANDRIEU-CAILLOT, Josette KOERDT,  
Messieurs Denis ACHER, Jean-Michel ROQUE, Régis LEMOINE, Marc FERLAT,  
David MAUREL

**Pouvoirs :** Roxane CAZALIS à Lise ANDRIEU-CAILLOT  
Jean-Yves ACQUIER à David MAUREL  
Caroline LAMIC à Denis ACHER

**Absents excusés :** Olivier FOURVEL

**A été nommé secrétaire :** Mme Lise ANDRIEU-CAILLOT

Monsieur Jean-Michel ROQUE, Maire, ouvre la séance à 18 h 30 et constate que le quorum est atteint. Il donne ensuite la liste des pouvoirs reçus en mairie.

**Demandes de scrutin particulier :** non

## Approbation du Procès-verbal du 11 avril 2024

Monsieur Jean-Michel ROQUE demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024.  
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## Ordre du jour :

2024D013

Approbation des statuts du SIRP du Coutach

### 2024D013- Objet : Approbation des statuts du SIRP du Coutach

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique du Coutach.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-5-III, L.5211-17 et L.5211-18-I ;
- **VU** les trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3 à L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté préfectoral du Gard n°11 03 017, du 01/03/2011, portant création du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique du Coutach ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n°11 03 017 du 30 mars 2011 modifié,

- **VU** l'arrêté préfectoral n°2015-01-008 du 8 janvier 2015 portant modification de l'article n°2,
- **VU** l'arrêté préfectoral n°20171109-B1-001, portant transfert de siège social du SIRP du Coutach en date du 11 septembre 2017 ;
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 20221509-BFLI-001, portant transfert de siège social du SIRP du Coutach en date du 15 septembre 2022 ;
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2023-10-25-BFLI-001, portant adhésion de la commune d'Orthoux-Sérignac-Quilhan au SIRP du Coutach en date du 25 octobre 2023
- **VU** la délibération DEL24-01-29/003 du SIRP du Coutach portant modification des statuts du SIRP du Coutach (adhésion de la commune d'Orthoux-Sérignac-Quilhan)

Sur proposition du Président du SIRP du Coutach, le Comité syndical du SIRP du Coutach s'est réuni le 29 janvier 2024 pour décider de la modification des articles 1 et 6 des statuts du SIRP du Coutach en ajoutant la mention de la commune d'Orthoux-Sérignac-Quilhan.

Après avoir entendu le rapporteur, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la modification des articles 1 et 6 des statuts du SIRP du Coutach, telle que proposée et votée par le Comité syndical du SIRP du Coutach le 29 janvier 2024.
- De demander à Monsieur le Préfet du Gard de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du SIRP du Coutach

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Organisation des élections
- Chats errants : des actions vont être menées par les membres du conseil municipal à l'encontre des habitants nourrissant les chats errants dans l'espace public

**La séance est levée à 19h16**

Signature du Président de Séance	Signature Secrétaire de Séance
	
	